

## PROCES VERBAL

### Séance du 6 avril 2021

L'an **2021** et le **6 avril** à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE GIRONVILLE, sous la présidence de Marian WATTS, Maire.

**Présents** : Mme WATTS Marian, Mmes : ARCENS Chantal, LÉOTARD Ghislaine, NAUDET Nicole, PLISSON Natalia, MM : JEANNOTIN Olivier, COUSIN François, COMBE Vincent, HOUY Gérard, LEBOEUF Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : //

Excusé(s) : M. POCHON Ludovic

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 26/03/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme NAUDET Nicole

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT
- 2/ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020
- 3/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- 4/ AFFECTATION DES RESULTATS
- 5/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021
- 6/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 7/ VOTE DU BUDGET 2021
- 8/ TRAVAUX 2021 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FER
- 9/ TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLUI
- 10/DÉSIGNATION DES MEMBRES A L'AFR
- 11/ QUESTIONS DIVERSES

#### **1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT** (02/03/21)

Mme le Maire demande si les conseillers ont des observations à émettre. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

## **2/ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020** - réf : D2021

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, **DÉCLARE** que le **compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

## **3/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019** - réf : D2021

Sous la présidence de Mme ARCENS Chantal chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

Dépenses	183 122.63€
Recettes	232 879.84 €
Solde d'exécution :	49 757.21 €
Report de l'exercice 2019 :	636 307.94 €
Excédent transfert CCAS :	2 299.99 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>688 365.14 €</b>

### Investissement

Dépenses	78 623.83 €
Recettes	124 929.29 €
Solde d'exécution :	46 305.46 €
Report de l'exercice 2019 :	12 274.87
Restes à réaliser :	90 047.89 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>- 31 467.56 €</b>

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Mme WATTS Marian, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.**

## **4/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020** - réf : D2021

- Après avoir entendu le compte administratif 2020, et considérant le compte de gestion du receveur conforme,  
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

\* un excédent d'exploitation de 688 365.14 €

\* un excédent d'investissement de 58 580.33 €

- Considérant les restes à réaliser 2020 à reporter en 2021 de 90 047.89 €

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation** comme suit :

### - section d'investissement

ligne R001 – solde d'exécution reporté : 58 580.33 €

ligne R1068 - excédent de fonctionnement reporté : 31 467.56 €

### - section d'exploitation

ligne R 002 - résultat de fonctionnement reporté : 656 897.58 €

## **5/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021** - réf : D2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les lois de Finances annuelles,

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'impôts locaux,

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année (voir tableau ci-dessous) :

Libellés	Taux	Produit attendus
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33.18%	53 453 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.63 %	26 963 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 416 €</b>

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré D'APPROUVER pour 2021 :**

- le maintien du taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 33.18%

- le maintien du taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 29.63%

## **6/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2021**

Sur proposition de Mme Le Maire et de la Commission des Finances, le Conseil Municipal vote la somme de 3 000 € pour les subventions aux associations et attribue 2 600 € comme suit :

APE – RPI DU GATINAIS :	200.00 €
Club Loisirs et rencontres :	200.00 €
Comité des Fêtes :	200.00 €
Ecole Buiss. Beaumont :	200.00 €
Les Restau du cœur :	200.00 €
La Croix rouge :	200.00 €
Les Jeunes sapeurs-pompiers :	200.00 €
AADPA :	150.00 €
ADMR :	150.00 €
Les Amis pour la Vie :	150.00 €
AFSEP :	100.00 €
Chiens guides d'aveugle :	100.00 €
FFDSB :	100.00 €
FSE (collège de Château-Landon) :	100.00 €
Les Amis de Mathurin :	100.00 €
Pôle Autonomie Territorial :	100.00 €
ADIL :	50.00 €
Handisport :	50.00 €
Jeunes agriculteurs :	50.00 €

## **7/ VOTE DU BUDGET 2021** - réf : D2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le projet du budget pour l'exercice 2021 élaboré par les membres de la Commission des Finances,

- Sur proposition de Mme Le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, D'ADOPTER le budget 2021** en équilibre tel qu'il est présenté:

- section de fonctionnement : 886 230.58 €

- section d'investissement : 292 947.89 €

## **8/ TRAVAUX** - réf : D2021

Madame le Maire informe que :

- Les devis relatifs aux fenêtres et volets de la mairie seront à étudier par la commission « Travaux » pour une prise de décision ultérieure,
- Les travaux de voirie s'élèveront à 25 436.00 € (travaux déjà réalisés) pour l'élargissement de la route de Pilvernier et autant pour la continuité de ce projet,
- Des décorations d'illumination de Noël ont été commandées pour 1 100 € environ,
- Les travaux de curage de la mare auront lieu cet automne pour un coût de 5 400 € en investissement et 5 100 € en fonctionnement. Travaux qui seront subventionnés à hauteur de 2 500 € par la DRIEE,
- Le coût des frais d'études de la voirie par INCA s'élève à 44 856.00 €,
- Il faudra prévoir l'achat de matériel de voirie pour environ 2 000 € en plus des corbeilles déjà achetées pour 632 €,
- Le matériel informatique devra également évoluer pour le passer en windows 10 et avec l'achat d'un nouvel écran incluant caméra et haut-parleurs pour les formations en distanciel et visioconférences,
- La commission du SDIS a autorisé la condamnation de la 2<sup>ème</sup> porte de l'office vers le hall de la salle des fêtes. Il pourra être réalisé le placard de rangement.
- Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de subvention au titre du FER 2021 avant le 30 avril 2021, sur un thème non défini à ce jour.

## **9/ TRANSFERT COMPÉTENCE PLUI A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE de s'abstenir sur le transfert à la Communauté de Communes de la compétence du PLUi.

## **10/ DESIGNATION DE 4 PROPRIETAIRES A L'AFR :**

Vu qu'il y a lieu de renouveler les membres de l'Association Foncière de Remembrement,

Considérant le courrier de la Chambre de l'Agriculture proposant : MM. COMBE Vincent, DOSIAS Gervais, Jean-Pierre GUYON et LEBOEUF Ludovic,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme Le Maire, **NOMME** les personnes suivantes : MM. COURTOIS Pascal, JEANNOTIN Olivier, NAUDET Yannick, POCHON Didier.

## **11/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme PLISSON informe des directives programmées à la Commission jeunesse de la Communauté de Communes. La démarche a pour but d'aider les jeunes surtout ceux entre 12 à 20 ans.
- Mme Le Maire informe que des coordonnées de connexion ont été communiquées à la mairie par la SAFER afin de lutter contre le mitage. M. JEANNOTIN se propose d'être le référent.
- De nombreuses bouteilles vides en verre sont déposées sauvagement autour du village en particulier sur le chemin rural des Courts Sillons. Il sera demandé aux agents de les ramasser.
- Mme LÉOTARD rappelle que les trous suite à l'arrachage des arbustes vers la mare ne sont toujours pas rebouchés.
- Mme le Maire va rencontrer un pompier de Beaumont qui recherche des archives et/ou objets afin de réaliser une exposition pour célébrer leurs 50 ans. Elle demande l'autorisation au Conseil de prêter par convention certains objets qui pourraient les intéresser. Requête acceptée à l'unanimité.
- Aucun conseiller n'apporte d'informations suite aux différentes réunions auxquelles ils ont pu participer dans le cadre des syndicats.
- Mme Le Maire évoque l'état général de la végétation tout autour et la présence de rats qui ont affaibli l'étanchéité de la mare située chez M. NAUDET Baptiste. Il s'agit d'une mare qui ne peut être rebouchée car de nombreuses eaux y arrivent et notamment toutes les eaux pluviales de la rue Beaugé. Des renseignements seront recherchés pour trouver une solution ultérieurement.

Séance levée à: 19:15

En mairie, le 07/04/2021  
Le Secrétaire de Séance,  
Nicole NAUDET